

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2019-08-12

PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à Albanel, le lundi 12 août 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de juillet 2019
 - 5.2** Rapport des revenus de juillet 2019
 - 5.3** FQM – Inscription au congrès 2019
 - 5.4** Les excavations G. Larouche inc. – Décompte progressif numéro 4
 - 5.5** Avis de motion – Adoption du Règlement n° 19-245 modifiant le Règlement d'emprunt n° 19-244 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
 - 5.6** Dépôt du projet de Règlement n° 19-245 modifiant le Règlement d'emprunt n° 19-244 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
 - 5.7** Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement d'emprunt n° 19-244
- 6. TRANSPORTS**

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de juillet 2019
 - 8.2** MELCC – Registre des entretiens de gestion des eaux pluviales
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1** Demande de dons et commandites pour août 2019
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** Autorisation du remboursement des dommages causés au terrain appartenant à M. Denis Laprise et Mme Hélène Thibeault
 - 11.2** Festival de la gourgane – Motion de félicitations au comité organisateur
 - 11.3** Colloque de zone – Inscription au Colloque annuelle-Zone 14
 - 11.4** Régie GEANT – Approbation du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 11.5** Passerelles piétonnières au site de la 9^e Chute – Modification de l'offre de services pour une étude de concept
 - 11.6** Autorisation de signature pour une servitude de passage avec M. Carl Gaudreault
 - 11.7** Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
 - 11.8** Réfection de toiture des édifices municipaux – Autorisation de procéder par appel d'offres sur invitation
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1** Ville de Normandin – Adoption d'une résolution dans le cadre d'une aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
 - 15.2** Insatisfaction citoyenne concernant l'aménagement du trottoir d'entrée à la suite des travaux sur la rue Principale Sud
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

19-173

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

19-174

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

19-175

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **391 803,52 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

19-176

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de juillet 2019, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	177 155,29 \$
Comptes payés	136 203,10 \$
Salaires nets de juillet 2019 + REER juillet	78 445,13 \$
Total :	391 803,52 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JUILLET 2019

Le rapport des revenus pour le mois de juillet 2019, d'une somme de **347 057,88 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

5.3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019

Le conseil de la municipalité d'Albanel a conclu de ne pas participer au Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités.

19-177

5.4 LES EXCAVATIONS G. LAROCHE INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des infrastructures de la rue Principale Sud sont terminés et que la Municipalité doit effectuer un quatrième versement à l'entrepreneur Les excavations G. Larouche inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter une quittance pour chaque dénonciation reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité autorise le versement d'un quatrième montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-onze et trente-trois (298 591,33 \$), pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout et d'eau potable de la rue Principale Sud.

5.5 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 19-244 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement n° 19-245, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement d'emprunt n° 19-244 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification.

5.6 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 19-245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 19-244 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION

Madame Édith Pouliot, conseillère, dépose et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 19-245 modifiant le Règlement d'emprunt n° 19-244 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

5.7 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 19-244

Monsieur Réjean Hudon, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose et présente à l'assemblée le procès-verbal de correction du Règlement d'emprunt n° 19-244 décrétant une dépense de 90 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour le remplacement du panneau de contrôle ainsi que de la pompe 15hp de la station de production d'eau potable.

6. TRANSPORTS

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JUILLET 2019

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de juillet fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	4	117 700 \$
Permis de rénovation	8	39 100 \$
Permis de lotissement	1	
Permis d'installations septiques	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	
Permis pour enlèvement de sable	1	

19-178

8.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – REGISTRE DES ENTRETIENS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU QUE la Municipalité désire prolonger la rue Industrielle Nord dans le but d'y développer des terrains de résidence mobile;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de certificat d'autorisation au MELCC;

ATTENDU QU'il y a lieu d'informer le MELCC des engagements de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à exploiter et entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales situées dans le développement de la rue Industrielle Nord.

QUE la Municipalité s'engage à en tenir un registre des entretiens et qu'elle nomme le directeur général adjoint aux travaux publics responsable dudit registre.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

19-179

10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Portes ouvertes sur les fermes du Québec	300 \$
CALACS Entre Elles – Demande d'aide financière 2019-2020	50 \$
Écurie Jackman – Campagne financement pour compétition équestre	250 \$
Total	600 \$

11. RÉSOLUTIONS

19-180

11.1 AUTORISATION DU REMBOURSEMENT DES DOMMAGES CAUSÉS AU TERRAIN APPARTENANT À M. DENIS LAPRISE ET MME HÉLÈNE THIBEALT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des travaux sur le chemin bordant un terrain appartenant à monsieur Denis Laprise et madame Hélène Thibeault et que, lors de ces travaux, des dommages ont été causés à la propriété de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le remboursement d'une somme de 3 300 \$ pour les dommages causés au terrain appartenant à monsieur Denis Laprise et madame Hélène Thibeault.

19-181

11.2 FESTIVAL DE LA GOURGANE – MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR

CONSIDÉRANT la somme de travail que demande l'organisation d'un festival de cette ampleur chaque année;

CONSIDÉRANT le succès retentissant de la 45^e édition du Festival;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une motion de félicitations au comité organisateur du Festival de la gourgane pour le franc succès de la 45^e édition.

19-182

11.3 COLLOQUE DE ZONE – INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUELLE-ZONE 14

ATTENDU QUE chaque année, les conseils de zone organisent, dans leur région respective, un colloque annuel;

ATTENDU QUE les colloques sont des événements de réseautage par excellence qui permettent aux participants de parfaire leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités communes et donnent aussi l'occasion d'en savoir plus sur les dossiers de l'ADMQ et d'échanger avec l'un de ses officiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de monsieur Réjean Hudon, directeur général, au Colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Saint-Stanislas le 12 septembre 2019 au coût de 80 \$.

19-183

11.4 RÉGIE GEANT – APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE, lors de son conseil d'administration du 18 juin 2019, la Régie GEANT a adopté un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE, comme prévu par la loi, ledit règlement doit être approuvé par les municipalités participantes ainsi que la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve le Règlement n° 009-2019 concernant la gestion contractuelle, adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT lors de la séance ordinaire du 18 juin 2019.

19-184

11.5 PASSERELLES PIÉTONNIÈRES AU SITE DE LA 9^E CHUTE – MODIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE DE CONCEPT

ATTENDU QUE le Parc régional des Grandes-Rivières du Lac-Saint-Jean a mis en place un réseau de sentiers pédestres dans le secteur de la 9^e chute de la rivière Mistassini;

ATTENDU QUE le Parc régional des Grandes-Rivières souhaite maintenant mettre en place des passerelles piétonnières afin de donner accès à certaines îles, tout en permettant de relier les deux rives de la rivière;

ATTENDU QUE, dans le but de réaliser le projet, le Parc régional des Grandes-Rivières souhaite mener une étude de concept visant à documenter les secteurs pour l'emplacement des passerelles et établir des concepts pour la réalisation de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'étude de concept visant à documenter les secteurs pour l'emplacement des quatre (4) passerelles piétonnières à mettre en place dans le cadre du projet dit *des Quatres-Chutes* du Parc régional, dont trois (3) situées à la 9^e chute, et établir des concepts pour la réalisation de celles-ci.

QUE le conseil accepte le coût de 17 735,50 \$ dont une somme de 10 000 \$ sera payée par la MRC de Maria-Chapdelaine et le quart de la somme résiduelle par la municipalité et autorise une somme maximum de 4 000 \$.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 19-170, adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

19-185

11.6 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC MONSIEUR CARL GAUDREULT

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'une enseigne indiquant d'un côté le début des limites de la Municipalité d'Albanel et de l'autre côté, la fin des limites de la Municipalité d'Albanel, située sur l'immeuble de monsieur Gaudreault;

ATTENDU QUE la servitude permettra le maintien de l'enseigne dans son état et situation actuels, de réparer, d'entretenir, d'inspecter et, au besoin, reconstruire l'enseigne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général et la mairesse à signer une servitude de passage avec monsieur Carl Gaudreault ainsi que tout document inhérent à cette entente.

19-186

11.7 AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines, Normandin et Albanel désirent présenter un projet de mise en commun de services municipaux dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à participer au projet de mise en commun des services municipaux et d'assumer une partie des coûts.

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

19-187

11.8 RÉFECTION DE TOITURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU QUE plusieurs toitures d'immeubles appartenant à la municipalité doivent être refaites;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité doit faire appel à un entrepreneur en construction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à procéder par appel d'offres sur invitation d'au moins deux soumissionnaires pour la réfection des toitures de l'édifice municipal, de l'accueil du camping, de l'édifice de la piscine, du bloc sanitaire et de quelques chalets.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

15.1 Ville de Normandin – Adoption d’une résolution dans le cadre d’une aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

15.2 Insatisfaction citoyenne concernant l’aménagement du trottoir d’entrée à la suite des travaux sur la rue Principale Sud

16. SUIVI DES COMITÉS

Les organismes prenant une pause pour l’été, les élus municipaux n’ont aucun sujet à aborder.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Le manque de bénévole pour l’organisation du Festival de la gourgane;
- Les intentions de la Municipalité quant à l’aide à apporter au Festival de la gourgane;
- Les intentions de la Municipalité concernant les opérations du restaurant La Gourganière;
- Le développement du dossier concernant les terres humides;
- Le développement concernant les travaux de réfection de fossé de certains chemins.

19-188

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

Fait et passé à Albanel en ce douzième jour d’août 2019.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général